

## **INDEX EGALITE PROFESSIONNELLE HOMME FEMME**

Déclarée « grande cause du quinquennat » par la Présidence de la République française, l'égalité Femmes Hommes a été placée au cœur des priorités gouvernementales. Dans ce contexte, par décret n°2019-15 du 8 janvier 2019, un nouveau dispositif a été défini, au terme duquel les entreprises françaises de plus de cinquante salariés s'évaluent chaque année dans le domaine de l'égalité professionnelle : l'Index Egalité Femmes-Hommes.

Bâti autour de cinq indicateurs calculés sur un total de 100 points, l'Index mesure différentes données en matière d'égalité professionnelle : écarts de rémunération, écarts dans la proportion de femmes et d'hommes augmentés, écarts dans la proportion de femmes et d'hommes promus, augmentation systématique des femmes l'année d'un congé de maternité, nombre de femmes dans les dix plus hautes rémunérations de l'entreprise.

En deçà d'un seuil de 75 points sur 100, l'entreprise est dans l'obligation de définir et mettre en œuvre les mesures nécessaires, dans un délai de trois ans.

Vous trouverez ci-après la note obtenue par notre organisation

**95/100**

Ce résultat témoigne de l'engagement de notre organisation en faveur d'une plus grande mixité à tous les niveaux.

Dans tous les domaines de l'égalité professionnelle abordés par l'Index, le Secours Islamique France s'est en effet doté de moyens propres lui permettant de lutter contre les éventuels écarts constatés et d'encourager le développement de carrière des femmes.

Depuis 2015, les engagements pris par la Direction Exécutive du SIF de l'accès des femmes à des postes de responsabilité importants ainsi que de présence de femmes au sein du Comité Exécutif, notre organe de direction, démontrent encore l'importance accordée au sujet.

Le SIF entend maintenir ses efforts afin de faire progresser ce score avec l'ambition d'une amélioration continue.

28.02.2020